

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 10 juin 2021

Mairie – salle 14

1. Vérification du quorum

Absents excusés :

Mme Madeleine CHABANOLLE, M. Jacques GARCIA, Mme Gwendoline LEHMANN,
Mme Johanna MILLET, M. Bruno MOULIN, Mme Julie TARERIA,

Pouvoirs :

Madeline CHABANOLLE à Frédéric LARGERON
Jacques GARCIA à Bruno DUFAURE DE CITRES
Gwendoline LEHMANN à Bruno DUFAURE DE CITRES
Johanna MILLET à François PAULLENARD
Bruno MOULIN à Frédéric LARGERON
Julie TARERAT à Sylvie MARCOUX

2. Nomination du secrétaire de séance

Françoise CHALANCON-LYOTHIER

3. Présentation du Pays PETR de la Jeune Loire par M. Claude VIAL, Président

Emmanuel SALGADO indique avoir invité Claude VIAL afin que chaque élu connaisse le rôle du Pays PETR de la Jeune Loire.

Claude VIAL explique les différentes missions et la structure du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) qui agit au niveau du territoire de l'arrondissement de l'Yssingelais sur cinq Communautés de Communes : Loire-Semène - Pays de Montfaucon – Marches du Velay Rochebaron – des Sucs – du Haut-Lignon.

Missions :

- Planification : élaboration et mise en œuvre d'un SCoT
- Animation : mise en réseau des acteurs locaux (cellule économique, EPCI, SIG...)
- Contractualisation : recherche de dispositifs financiers (programme LEADER...)
- Instruction du Droit des Sols

Anne Sophie BREYSSE demande quelles ont été les actions particulières du PETR pour St Didier en Velay ? Claude Vial répond que par définition le Pays n'intervient pas sur une seule commune mais St Didier a profité de certaines actions ou études menées par le PETR.

Emmanuel SALGADO remercie Claude VIAL pour ses explications et indique que l'avenir est dans la concertation et le travail ensemble.

4. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021

Adopté à la majorité (5 abstentions)

5. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Acquisition numéros de rue avec fixations : KROMM (442.79 € H.T.)
- Acquisition mobilier urbain : KROMM (1 903.89 € H.T.)
- Acquisition panneaux signalisation vidéosurveillance : KROMM (237.88 € H.T.)
- Acquisition sécateur prunier Service Technique : MOTOCULTURE 42 (883.33 € H.T.)
- Acquisition tondeuse à gazon, batterie et chargeur Service Technique : MOTOCULTURE (2 875.83 € H.T.)
- Acquisition batteries pour autolaveuse Complexe Sportif : ALBERT SERVICE (1 055.70 € H.T.)
- Acquisition matériel pour mise en place ad'AP Ecole F. Dolto : DECO LOIRE PEINTURE (5 336.13 € H.T.)
- Fourniture, fabrication et pose caches en bois pour habillage des poutres de la Halle : HERAUD Jean-Baptiste (448.00 € H.T.)
- Mise en place de joints d'étanchéité à la Chapelle St Roch : YANNICK ARGAUD (2 685.00 € H.T.)
- Fabrication et pose d'une barrière à La Clare (remplacement pour vandalisme) : DEMARS-CREPET (585.00 € H.T.)
- Prestation d'adressage postal (Mission d'adressage postal et livraison des fichiers – Numérotation des adresses – Récupération des adresses existantes) : CARTO DES SUCS (6 356.80 € H.T.)

6. Avenant N°1 Mission d'études et d'accompagnement pour la révision du Plan Local d'Urbanisme : Bureau d'Etudes REALITES

Par convention en date du 1^{er} mars 2018, il a été confié au Bureau d'Etudes REALITES la mission d'études et d'accompagnement pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour un montant de 29 370 € H.T.

L'avenant N°1 proposé par le Bureau d'Etudes REALITES porte sur :

- La modification du délai d'exécution de la mission : le délai initial de 24 mois est prolongé de 24 mois.
- L'avenant a pour objectif de prévoir des réunions supplémentaires :
 - Reprise mineure du diagnostic, comprenant 1 réunion de travail supplémentaire : 490.00 € H.T.
 - Reprise du PADD, comprenant 2 réunions de présentation à la Commission Communale et aux Personnes Publiques Associées : 980.00 € H.T.
 - Reprise du zonage, comprenant 2 réunions de travail supplémentaires : 1 180.00 € H.T.

- Modification des orientations d'aménagement et de programmation, comprenant 1 réunion supplémentaire : 690.00 € H.T.
- Soit un montant total H.T. de 3 340.00 € H.T.

Montant du marché initial : 29 370 € H.T.
Avenant N°1 : 3 340 € H.T.
Nouveau montant du marché : 32 710 € H.T.

Emmanuel SALGADO propose au Conseil Municipal d'approuver cet Avenant N°1.

Adopté à l'unanimité

7. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération du 11 avril 2018 mettant en révision le Plan Local d'Urbanisme et définissant les objectifs et modalités de la concertation,

Vu l'Article L.153-12 du Code de l'Urbanisme,

Considérant la procédure de concertation mise en place tout au long de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme,

Emmanuel Salgado propose de débattre sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) portant sur les principaux objectifs suivants :

- Améliorer l'attractivité de Saint-Didier en Velay
- Poursuivre la priorisation du développement de l'habitat dans le Bourg
- Préserver le contexte paysager et environnemental du territoire

Martine GINET présente le projet de PADD. Emmanuel SALGADO fera un rapport sur tous ces sujets.

M. le Maire remercie Mme GINET pour sa présentation.

8. Modification des délégations du Conseil Municipal accordées à M. le Maire

Emmanuel SALGADO propose de modifier les délégations du Conseil Municipal accordées à M. le Maire comme suit :

- DECIDE de confier à Monsieur le Maire, jusqu'à la fin de son mandat les délégations suivantes :

...

Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle **dans les cas définis par le Conseil Municipal (à supprimer)**

...

Les autres délégations restent inchangées.

Adopté à l'unanimité

9. Décision Modificative N°1 : Budget Lotissement

Emmanuel SALGADO propose d'approuver la Décision Modificative N°1 du Budget Lotissement Germaine Tillion présentée ci-après :

Dépenses de Fonctionnement :

C/605 Achat de matériel, équipements et travaux :

- Prévu au Budget Primitif 2021 : 1 280 €
- Dépenses à payer :
 - Bloc de 5 boîtes aux lettres : 1 280 €
 - Solde Maîtrise d'œuvre : 520 €
 - Réimplantation des lots par Géomètre : 250 €
 - Inscription D.M. N° 1 : + 770 €

La vente du dernier lot aura lieu la semaine prochaine

Adopté à l'unanimité

10. Subventions 2021 aux Associations

Bruno DUFAURE DE CITRES explique que les membres de la Commission « Associations » se sont réunis le 19 mai afin d'étudier les dossiers de demandes de subvention 2021 à attribuer aux Associations. Concernant les associations sportives, une baisse des licenciés a été constatée sur 2020/2021 et risque d'être plus importante en 2021/2022.

Il explique les modes de calcul et propose de voter les montants des subventions 2021 proposés par la commission. Pour cette année le montant total des subventions est de 21 302 €

Adopté à l'unanimité

11. Demande de subvention « Jeunes Agriculteurs de Saint Didier »

Emmanuel SALGADO fait part du courrier de M. le Président des « Jeunes Agriculteurs de Saint Didier » et précise que la décision prise en Bureau Communautaire est la suivante :

- Communauté de Communes « Loire-Semène » : 1 000 €
- Commune d'Accueil Saint Victor Malescours : 500 €
- Communes voisines : 300 €

Il propose d'attribuer une subvention de 300 € aux « Jeunes Agriculteurs de Saint Didier ».

Adopté à l'unanimité

12. Attribution marché « Aménagement et sécurisation Centre Bourg « Mairie » et aménagement parking suite à déconstruction »

Emmanuel SALGADO indique que le marché « Aménagement et sécurisation Centre Bourg « Mairie » et aménagement parking suite à déconstruction a été lancé le 28/04/2021 sur le site de dématérialisation du Centre de Gestion de la Haute-Loire et a été publié dans un Journal d'Annonces Légales (La Tribune-Le Progrès) le 05/05/2021 - Date de remise des offres : le 19/05/2021 à 12 heures.

Anne Sophie BREYSSE indique que les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 03/06/2021 pour procéder au classement des entreprises suite à l'analyse des offres établie par M. BEAULAIGUE, Maître d'œuvre.

Ce marché comprend 4 lots :

- Lot 1 : Maçonnerie - Montant estimatif : 33 500 € HT.
- Lot 2 : VRD - Montant estimatif : 114 500 € H.T.
- Lot 3 : Serrurerie - Montant estimatif : 15 000 € HT.
- Lot 4 : Façade Mairie - Montant estimatif : 43 000 € H.T.

Soit un montant total estimatif de 206 000 € H.T.

Lot 1 : 2 entreprises ont déposé une offre : JEAN ROYER et ODTP 43

Lot 2 : 4 entreprises ont déposé une offre : ODTP 43 – EIFFAGE ROUTE – TREMA et COLAS

Lot 3 : 2 entreprises ont déposé une offre : ACTM et CONVERS INDUSTRIES

Lot 4 : 2 entreprises ont déposé une offre : PETRUS CROS et MULTI BATIMENT DU VELAY

Le lot 1 (Maçonnerie) et le lot 3 (Serrurerie) ont été déclarés infructueux.

Le lot 2 (VRD) : entreprise classée N°1 : TREMA pour 94 796 € H.T.

Le lot 4 (Façade Mairie) : entreprise classée N°1 : PETRUS CROS pour 32 320 € H.T.

Les membres de la commission proposent au Conseil Municipal de déclarer infructueux le lot 1 (Maçonnerie) et le lot 3 (Serrurerie) et de relancer une consultation pour ces deux lots, les entreprises ayant proposé des montants trop importants par rapport aux estimations.

Anne Sophie BREYSSE propose d'attribuer le lot 2 (VRD) et le lot 4 (Façade Mairie) aux entreprises classées N° 1.

Emmanuel SALGADO informe le Conseil Municipal que les ordres de service seront signés avant le 30 juin. Les travaux des façades de la Mairie devraient être effectués à l'automne.

Adopté à l'unanimité

13. Attribution marché « Programme voirie 2021 »

Emmanuel SALGADO remercie Serge FOURNEL et Dominique DURIEU pour le travail de repérage effectué.

Le marché « Programme voirie 2021 » a été lancé le 28/04/2021 sur le site de dématérialisation du Centre de Gestion de la Haute-Loire – Date de remise des offres : le 20/05/2021 à 17 heures.

Ce marché comprend les travaux suivants :

- Chemin rural du Grand Roure du CD 12 à l'accès à la stabulation + chemin d'accès au village
- Chemin rural de Montméat
- Chemin rural de l'Aulagnière
- Le Pas du Mont
- Trottoirs Lotissement « le Hameau de Cailloux » pour sécuriser le passage piétons
- Point à temps (4 tonnes)

Pour un montant estimatif de 94 781 € H.T.

Anne Sophie BREYSSE indique que cinq entreprises ont déposé une offre :

- COLAS
- EUROVIA
- MOULIN
- EIFFAGE
- BROC

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le jeudi 03/06/2021 pour procéder au classement des entreprises suite à l'analyse des offres établie par M. FOURNEL.

Les membres du conseil municipal ont en leur possession le tableau d'analyse et de classement des offres.

Le Règlement de la Consultation prévoit une négociation avec les trois premières entreprises (MOULIN – EIFFAGE – COLAS). La négociation a été lancée le 03/06/2021 avec une remise des offres lundi 07/06/2021 à 12 heures. L'entreprise MOULIN TP est passé de 73 942€ à 68 707 € soit une baisse de 7,60%.

Les membres de la commission ont donc décidé de retenir la proposition de l'entreprise MOULIN TP.

Emmanuel SALGADO indique que les chantiers seront suivis régulièrement afin de vérifier que les travaux soient bien effectués correctement.

Adopté à l'unanimité

14. Attribution marché « Travaux de reprise du talus sur le chemin rural reliant la RD 45 au village de Laprat au Crouzet »

Emmanuel SALGADO rappelle que lors de l'orage du 06/08/2019, une partie du talus soutenant le chemin rural reliant la Route Départementale 45 au village de Laprat en passant par l'entreprise TREMA au Crouzet s'est effondrée.

Un devis a été demandé à trois entreprises pour les travaux de reprise de ce talus :

- BOUCHARDON (St Agrève) : 24 050.00 € H.T.
- TP GUIGNAND (La Séauve sur Semène) : 23 917.50 € HT.
- TREMA (St Didier en Velay) : 22 550.00 € H.T.

Il propose d'attribuer le marché « Travaux de reprise du talus sur le chemin rural reliant la Route Départementale 45 au village de Laprat au Couzet » à l'Entreprise la moins-disante : TREMA pour un montant de 22 550.00 € H.T.

Adopté à l'unanimité

15. Avenants au marché pour les travaux de « Réhabilitation de la Halle » : Lot 6 et Lot 12

Emmanuel SALGADO rappelle que le marché pour la réhabilitation était de 744 000 € et que les avenants représentent un montant de 57 000 € soit moins de 10 % du montant global ce qui est cohérent pour la rénovation d'un bâtiment ancien.

L'ATELIER 2AI, Maître d'œuvre, propose deux avenants pour le chantier concernant la réhabilitation de la Halle :

- Lot 6 : Menuiseries intérieures (Entreprise BRUNON MENUISERIE) pour un montant de - 13 647.70 € H.T.

Nouveau montant du marché du lot 6 : 54 902.10 € HT. comprenant :

Marché de base : 68 549.80 € H.T.

Avenant N°1 : - 13 647.70 € H.T.

Dominique DURIEU explique qu'il a été décidé :

- au 1^{er} étage de mettre une porte plus large que prévu pour accéder à la VMC
- au rez-de-chaussée d'installer 2 brise-vents au lieu de 6 prévus initialement. La halle sera donc protégée d'un seul côté
- de mettre certaines portes extérieures en fer au lieu de bois pour des raisons de sécurité

Détail de l'Avenant N°1 :

Dominique DURIEU explique les modifications concernant l'Avenant N°1 pour le lot 6.

- Lot 12 : Electricité chauffage (CEGIB ELECTRICITE) pour un montant de 12 957.00 € H.T.

Nouveau montant du marché du lot 12 : 73 942.00 € HT. comprenant :

Marché de base : 60 985.00 € H.T.

Avenant N°1 : 12 957.00 € H.T.

Détail de l'Avenant N°1 :

- ajout d'un éclairage pour la mise en valeur de la façade de la halle,
- remise en état du clocheton et changement de l'horloge
- ajout d'éclairage mural de la salle d'exposition

Il propose d'accepter l'Avenant N°1 pour le lot 12.

Sylvie MARCOUX indique qu'au départ des panneaux brise-vents étaient prévus sur toutes les arches et demande et si la suppression de certains permettra d'utiliser le bas de la halle pour le cinéma. Dominique DURIEU indique que le prix de ces brise-vents est très élevé et qu'il y aura toujours la possibilité de louer du matériel en cas de besoin, ce qui reviendra moins cher. Le courant d'air vient essentiellement côté place des Droits de L'homme, c'est pourquoi il a été décidé de protéger ce côté.

Frédéric LARGERON demande si cela suffira pour éviter les courants d'air lors des marchés. Dominique DURIEU indique que des installations électriques ont été prévues pour rajouter des brise-vents si cela s'avère nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Emmanuel Salgado signale, que dans la continuité de la réhabilitation de la halle, un devis a été demandé à l'architecte pour l'aménagement de la place des Droits de L'Homme. Ceci fera l'objet d'un débat.

16. Convention d'attribution d'un Fonds de Concours par la Communauté de Communes « Loire-Semène » pour le projet de création des tennis couverts

Afin de ne pas perdre le bénéfice d'une partie de la subvention Feader pour la réhabilitation de la Halle, il a été décidé d'annuler le Fonds de Concours prévu par la Communauté de Communes « Loire-Semène » pour la réhabilitation de la Halle.

Un Fonds de Concours de même montant (64 791 €) pourrait être attribué par la Communauté de Communes « Loire-Semène » à la Commune pour le projet de création des tennis couverts.

Emmanuel SALGADO propose d'accepter la convention d'attribution d'un Fonds de Concours par la Communauté de Communes « Loire-Semène » pour le projet de création des tennis couverts pour un montant de 64 791 €.

Adopté à l'unanimité

17. Astreintes estivales 2021 Piscine : Service Technique

Emmanuel SALGADO propose de valider le fonctionnement suivant pour les astreintes estivales pour la piscine pour l'été 2021 pour le personnel du Service Technique :

- Mise en place pendant la période d'ouverture de la Piscine : du samedi 03 juillet au dimanche 29 août 2021 inclus
- Deux agents concernés : M. GUIGNAND et M. CHAPELON
- Planning établi du vendredi 6 h au vendredi suivant 6 h
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 €
- Indemnité d'astreinte jour férié (14/07 et 15/08) : 46.55 €

Bruno DUFAURE DE CITRES indique que 2 régisseurs (1 pour juillet et 1 pour août) ont été nommés.

Adopté à l'unanimité

18. Plan de Relance – continuité pédagogique Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : Subvention Ecole Françoise Dolto et Ecole Jeanne d’Arc

Dans le cadre du volet dédié à la transformation numérique de l’enseignement, l’appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires était ouvert jusqu’au 31 mars 2021.

Cet appel à projets centré sur le premier degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l’éducation. Son ambition est d’appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur 3 volets essentiels :

- L’équipement des écoles d’un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- Les services et ressources numériques
- L’accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Agnès BESSETTE indique qu’un dossier de demande de subvention a été déposé par la Commune pour les deux écoles élémentaires : Ecole Françoise Dolto et Ecole Jeanne d’Arc.

Ecole Françoise Dolto :

- Volet équipement – socle numérique de base : 8 651.20 € T.T.C.
Subvention demandée : 6 055 € - Taux : 70 %
- Volet services et ressources numériques : 1 323.20 € T.T.C.
Subvention demandée : 661 € - Taux : 50 %

Ecole Jeanne d’Arc :

- Volet équipement – socle numérique de base : 8 588.40 € T.T.C.
Subvention demandée : 6 011 € - Taux : 70 %
- Volet services et ressources numériques : 1 331.87 €
Subvention demandée : 665 € - Taux : 50 %

Agnès BESSETTE propose de délibérer sur cette demande de subvention.

Adopté à l’unanimité

Les commandes de matériel seront faites dès la semaine prochaine.

19. Questions diverses

Bruno DUFAURE DE CITRES :

- Afin que tout se passe bien pour la réouverture de la piscine, il a été décidé de consulter 3 sociétés de surveillance. Le cahier des charges stipule des interventions du 3 au 18 juillet puis à la demande à la semaine. L’entreprise Cap Surveillance 43 a été retenue.

- Il a été décidé en commission de maintenir la Fête des Associations le 26 juin. Une demande a été faite auprès la Préfecture qui a donné son accord avec quelques contraintes supplémentaires pour les Associations qui ont été informées.

Agnès BESSETTE :

- Un nouveau Directeur, Philippe CALVO, a été nommé à l'école élémentaire Françoise Dolto.
- Inscriptions cantine avec le nouveau logiciel : mise en place dès septembre 2021 si possible ou début janvier 2022.
- Des contacts ont été pris avec les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gigondas. Il ne s'agira pas d'un jumelage mais de « relations privilégiées » entre nos deux Communes. Les écoles sont d'accord pour des échanges. Il est prévu qu'une délégation de Gigondas vienne à St Didier.

Christian BLACHON : la Fête de la Musique aura-t-elle lieu le 18 juin ? Emmanuel SALGADO donne la parole à Isabelle DAMON qui indique qu'elle ne se fera pas à cause des contraintes sanitaires, mais qu'elle devrait en principe avoir lieu le vendredi 27 août.

Sylvie MARCOUX : elle et Frédéric LARGERON n'ont pas pu être présents à la dernière Commission des « Affaires Scolaires » à cause des horaires. Elle souhaite savoir si de nouvelles décisions ont été prises.

Agnès BESSETTE : a dû s'adapter aux horaires de la personne qui s'occupe du logiciel. Rien n'a été décidé définitivement. Les inscriptions à la cantine se feront bien sur le site de Communauté de Communes jusqu'au vendredi 12 H pour la semaine suivante. Si des familles ont des difficultés pour se connecter, des permanences seront organisées en Mairie. Si des inscriptions ne sont pas faites dans les temps et en l'absence de justificatif, le prix du repas sera de 4,50 € au lieu de 3,15 €. De nombreux points sont encore à voir, en particulier avec la trésorerie.

Frédéric LARGERON : l'éclairage public fonctionne mal surtout au niveau du lotissement des Adreys et au niveau du nouvel éclairage de la Chapelle St Roch.

Emmanuel SALGADO : pour l'éclairage public une réunion de concertation aura lieu courant septembre.

Dominique DURIEU : tout dysfonctionnement peut être signalé en mairie où il existe un cahier de doléances, ensuite il fait le nécessaire auprès des services concernés.

Il précise qu'afin de faire des économies le chauffage de l'école Françoise Dolto et du Cinéma est piloté à distance en fonction des horaires d'occupation. La même installation est à l'étude pour le stade St Roch.

Frédéric LARGERON : qu'en est-il de l'intégration au parc du Pilat de certaines communes aux alentours et la Commune de St Didier a-t-elle été sollicitée ?

Martine GINET : St Didier n'a pas été sollicité et concernant les autres Communes c'est un projet et rien n'est encore décidé. Une décision conjointe avec les autres Communes devra être étudiée.

Sylvie MARCOUX : installation de la fresque ?

Emmanuel SALGADO : toujours en attente de la réalisation du branchement électrique.

Sylvie MARCOUX : pétition de certains habitants de l'avenue St Roch pour des problèmes de vitesse de certains véhicules.

Emmanuel SALGADO : regrette cette pétition alors qu'il aurait été plus simple de se présenter en Mairie pour en parler. Il y a un problème de vitesse et de stationnement. Il s'est rendu sur place mais il est difficile de trouver une solution. Une réponse sera faite à la personne à l'origine de cette pétition.

Emmanuel SALGADO : envoie d'une lettre commune avec le maire de St Victor Malescours à M. Jean-Pierre Marcon, Président du Département pour demander la création d'une voie verte piétons et vélos puisque des travaux sont prévus sur la RD 23. Ils souhaitent qu'une concertation globale soit envisagée sur ce secteur.

Emmanuel SALGADO : inauguration de la Halle le 28 août 2021.

Emmanuel SALGADO clôture la séance à 22 H 46.

Le Maire,

E. SALGADO.